

(découpe)

*Promouvoir
et renforcer
la gestion
publique de*

l'eau



Réseau des gestionnaires publics de l'eau

(découpe)

*Pour une
gestion
de l'eau
performante
durable,
solidaire et
transparente*

FRANCE EAU PUBLIQUE regroupe des collectivités et opérateurs publics (régies et sociétés publiques locales), engagés dans une démarche de partage de bonnes pratiques, de mutualisation de moyens, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

Les membres de France Eau Publique considèrent que la nécessaire performance de la gestion publique doit être mise au service exclusif de l'intérêt général et non d'intérêts privés et que la gestion publique de l'eau est la seule qui garantisse une gestion transparente, durable et solidaire du service public, de son patrimoine et de la ressource.

ÉTHIQUE

L'eau n'est pas un bien marchand.

1

GOUVERNANCE ET POLITIQUE

Les élus locaux sont les garants de l'intérêt général.

2

GESTION PERFORMANTE, INNOVANTE ET DYNAMIQUE

La gestion publique vise l'exigence et l'excellence.

8

DÉMOCRATIQUE

Les usagers sont pleinement **partie prenante** du service de l'eau.

3

TRANSPARENCE ET CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Les comptes des collectivités sont publics, consultables et **contrôlés régulièrement**.

7

EXPERTISE ET SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE

Un **personnel qualifié** garantit la meilleure qualité de service.

6

GARANTIE D'UN PRIX VÉRIDIQUE

En gestion publique, **100% de l'argent** de l'eau reste à l'eau !

5

EMPLOI LOCAL, PROXIMITÉ ET ACCUEIL PHYSIQUE

L'**humain** est au cœur de la gestion publique.

4

Quand
gestion publique
rime avec...



1 *L'eau n'est pas un bien marchand.*

L'accès à l'eau pour tous constitue un **droit fondamental** et inaliénable. Ressource indispensable à la vie, elle ne doit pas être soumise aux dividendes : les excédents éventuels doivent être entièrement réinvestis localement dans le service de l'eau. La nécessaire performance de sa gestion doit être mise au **service exclusif de l'intérêt général**.

2 *Les élus locaux sont les garants de l'intérêt général.*

En gestion publique, la collectivité conserve tous les leviers de décision, d'information, mais aussi d'exécution et de contrôle du service grâce à ses compétences en interne. **Ce sont donc les élus locaux qui sont au cœur du dispositif et qui pilotent le service de A à Z**. Ils répondent de sa bonne gestion devant les usagers. C'est la garantie de la recherche continue de l'intérêt général, la maîtrise des coûts et la qualité de service optimisée.

3 *Les usagers sont pleinement partie prenante du service de l'eau.*

Les citoyens-consommateurs souhaitent de plus en plus devenir des **acteurs du service de l'eau** et ne pas être réduits à de simples "clients". Ils veulent ainsi s'assurer de sa saine gestion et de la bonne adéquation du prix payé avec la qualité du service rendu. La gouvernance rapprochée passe donc par la démocratie participative. Celle-ci s'appuie sur des **instances de concertation et de cogestion** qui permettent aux citoyens-consommateurs

de participer activement au fonctionnement de leur service d'eau en étant **force de propositions** sur divers sujets : accès social à l'eau, qualité du service, tarifs... sans oublier les engagements de service, l'évaluation de l'atteinte des objectifs...

4 *L'humain est au cœur de la gestion publique.*

Les gestionnaires publics de l'eau garantissent un **service local de proximité**, en maintenant des accueils téléphoniques et physiques au plus près du domicile des usagers. Ils contribuent au **maintien de l'emploi local** en mobilisant le tissu des PME de leur territoire dans le cadre des marchés publics de travaux et de services qui leur sont accessibles.

5 *En gestion publique, 100% de l'argent de l'eau reste à l'eau !*

Pas d'actionnaires privés, pas de dividendes à reverser en fin d'année, **pas d'enrichissement sur le dos des consommateurs !** En gestion publique, le prix de l'eau payé par l'utilisateur permet de **couvrir les charges réellement supportées par le service**, à l'exclusion de toute autre dépense. Les tarifs sont ainsi définis en fonction des coûts réels, des investissements à réaliser sur le court et le long-terme, et des priorités d'action du service.

6 *Un personnel qualifié garantit la meilleure qualité de service.*

Les collectivités et opérateurs publics emploient du personnel issu des mêmes cursus de formation que les sociétés privées. Tout au long de leur carrière, **les agents de l'eau et de**

l'assainissement sont formés pour approfondir leurs connaissances et développer de nouvelles compétences. Motivés par l'intérêt général, **ces agents sont mobilisés toute l'année 24h/24 et 7j/7** pour assurer la continuité du service, gérer les éventuelles situations d'urgence et apporter à l'utilisateur la qualité de service attendue.

7 *Les comptes des collectivités sont publics, consultables et contrôlés régulièrement.*

Régulièrement contrôlées par les Chambres Régionales des Comptes, la sincérité des comptes, la bonne gestion du patrimoine et des fonds publics, ainsi que la performance du service rendu, font l'objet d'une attention renforcée.

Tous les comptes sont publics.

8 *La gestion publique vise l'exigence et l'excellence.*

Les gestionnaires publics de l'eau sont fortement engagés dans des politiques de regroupement et dans des démarches d'échange de bonnes pratiques, de comparaison de performances et de certifications. En mutualisant leurs connaissances et leurs expériences réussies, ils s'inscrivent dans une **dynamique d'amélioration continue** pour garantir la meilleure qualité de service au prix le plus juste. Innovants, les gestionnaires publics sont **grands utilisateurs, acheteurs et parfois concepteurs des nouvelles technologies**. Ils soutiennent les filières de recherche-développement et d'innovation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, reconnaissant les apports du secteur privé mais aussi de la recherche publique.

France Eau Publique s'est donné **4 objectifs principaux :**

- 1 Renforcer les synergies** et développer des échanges de bonnes pratiques et des contacts entre élus et experts des gestionnaires publics français.
- 2 Favoriser une émulation mutuelle**, afin de progresser vers l'excellence de la gestion publique et le faire savoir.
- 3 Appuyer les entités publiques émergentes** pour les accompagner, faciliter leur réussite et renforcer à terme la dynamique collective.
- 4 Faire progressivement contrepoids au lobbying des grands groupes privés** pour promouvoir la gestion publique et ses valeurs.

Pour réaliser ces objectifs, France Eau Publique mobilise ses adhérents dans des **groupes de travail thématiques animés par des experts** reconnus issus des gestionnaires publics membres : achats, gestion des abonnés, gestion patrimoniale, ressources humaines.

Adhérer

Adhérer à France Eau Publique, c'est d'abord participer à un réseau d'élus, de praticiens et d'experts mobilisables sur tous les aspects de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement : techniques, juridiques, budgétaires, comptables et fiscaux, administratifs, et organisationnels, ressources humaines... Il permet de mutualiser les expériences et pratiques, de favoriser l'entraide et de progresser collectivement.

France Eau Publique porte la voix des collectivités et opérateurs publics auprès des pouvoirs publics et dans les instances de décision, favorise les échanges au niveau national avec les associations de consommateurs, environnementales, citoyennes, les entreprises et les syndicats, le monde de la recherche... et relaye leurs positions dans les médias pour mieux faire connaître la gestion publique.

Adhérer à France Eau Publique contribue donc aussi à renforcer son audience et son efficacité au bénéfice de tous.

> Modalités d'adhésion : nous contacter



CONTACT

FEP c/o FNCCR
20 bd de La Tour-Maubourg - 75007 PARIS
tél 01 40 62 16 40 - fax 01 40 62 16 21
fep@fnccr.asso.fr
www.france-eaupublique.fr
